

LE PAYS DE VENTADOUR

Pour la mise en valeur du site et du patrimoine de Ventadour, charge trop lourde pour la seule commune du Moustier, un espoir se confirme avec la nouvelle que rapporte La Vie corrèzienne du jeudi 12 février 1998 :

UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST NÉE

Une nouvelle communauté est née : le « Pays de Ventadour, du Doustre et de la Luzège », regroupant les cinq communes de Darnets, Lapeau, Moustier-Ventadour, Rosiers d'Égletons et Soudeilles. Lors d'une première réunion, qui s'est tenue à la mairie de Lapeau pour l'installation du Conseil, les représentants des communes adhérentes ont élu leur président : Jean BOINET, maire de Rosiers d'Égletons...

Le Conseil confirmait enfin sa volonté d'agir rapidement... sur trois projets prioritaires : valorisation du patrimoine médiéval et développement touristique du Pays de Ventadour ; création d'une zone communautaire d'activités sur le territoire de Rosiers d'Égletons, à proximité de la sortie future de l'autoroute A 89, et action culturelle en faveur du Centre de création théâtrale et d'animation artistique de Lapeau.

Depuis, 8 autres communes ont adhéré : Le Jardin, Saint-Yrieix-le-Déjalat, Montagnac, Peret-Belair, Champagnac la Noaille, Saint-Merd de Lapeau, Saint-Hilaire Foissac, Egletons et un Pays d'art et d'histoire est en instance de création avec Neuvic, Ussel et Meymac.

La COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS de VENTADOUR du DOUSTRE et de la LUZÈGE

est une collectivité locale qui intervient dans les domaines du développement économique, des équipements sportifs et de loisirs, de l'enfance et de la jeunesse, du patrimoine, de l'habitat, des rivières, de l'aménagement du territoire, et de la culture.

La Communauté de Communes, par [son action](#), participe au développement global de son territoire en permettant la réalisation de projets, ou l'organisation de services.

Elle permet aux communes de mutualiser leurs moyens sur des champs de [compétences](#) bien identifiés, et ainsi de les développer à une échelle plus adaptée que le [territoire](#) communal.

Créée à l'initiative des communes, elle vient en complément de leurs propres actions.

Voir les STATUTS de 2005...